

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Vachon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b10be6ef095d26083d6da8f8>

Date d'obtention : 2022-03-30 17:17:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape préliminaire: Nous devons parler à l'auteur du signalement et à la victime et il est important de leur faire sentir qu'il font partit de la solution.

Evaluer l'incident: Poser des questions sans jugement sur ton réconfortant en remplissant la grille pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu.

Vérifier l'information: s'assurer de parler à toutes les personnes concernées et compléter la grille.

En tout temps si l'école estime qu'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif on doit contacter la police.

Parler au jeune instigateur: Afin d'obtenir sa version des faits, et s'assurer de protéger les élèves et comprendre ses intentions. Suite aux informations recueillis l'école sera mieux outillé pour déterminer si l'acte est malveillante ou impulsif.

Si la situation semble impliqué l'usage de possession ou la possession de pornographie juvénile, nous devons envisager de confisquer afin d'arrêter la diffusion d'image.

Après l'intervention dans le cas ou nous avons confisqué un cellulaire nous devons contacter le service de police afin qu'il puisse s'assurer que la personne a effacée les images faire un intervention de sensibilisation et redonner le cellulaire. Dans le cas ou il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif le service de police prendra en charge la suite de l'intervention.

Toute au long de la conversation il est important d'encourager la victime à adopter une attitude positive envers elle même, faire la distinction entre un erreur de jugement et la personne qu'elle est, tout en faisant valoir l'importance de s'entourer de bons amis.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

-Les trois mises en situation nous rappelle à quel point nous devons suivre les étapes poser les bonnes questions. Important de ne pas porter de jugement ou de se positionnement rester dans l'accueil la bienveillance. Suivre la méthode Sexto on rencontre l'auteur du signalement, la victime et toutes les personnes concernées. Suite aux informations recueillies si il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant on appelle la police. On rencontre l'instigateur pour valider, si on constate que c'est un acte malveillant, on confisque le cellulaire. On appelle la police. S'il ne s'agit pas de pornographie juvénile nous devons sans tenir à la politique de son établissement scolaire en s'assurant que la personne efface les photos pour préserver l'intégrité de celle-ci.

Nous devons agir rapidement afin d'empêcher que les photos se propagent, s'assurer que l'intégrité de la personne n'est pas en jeu en aucun cas nous devons regarder les photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que tous les étapes peuvent être délicate, dans chaque situation nous faisons face à des victimes qui peuvent se sentir coupable, il est important de les accueillir et de faire attention à la perception qu'on peut avoir et à l'interprétation que nous pouvons faire. La trousse est donc un outil importante afin de diriger chacun de nos interventions. Je dirais que moi ce qui pourrait me sembler le plus délicat c'est dans le lien que j'ai envers la personne et surtout lorsque c'est l'instigateur. Nous travaillons longuement notre lien de confiance et lorsque nous devons confisquer le cellulaire appeler la police c'est des démarches qui demande un retour avec la personne peut être un bris de relation de confiance.